



Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Mardi 16 juin

Etaient Présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, RAUDIN Isabelle, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne
Laigné en Belin : DUPONT Nathalie (présidente), LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;
Marigné-Lailé : CHABAGNO Anne-Gaëlle, CLEMENCE Jean-François ;
Moncé en Belin : PEAN Didier, BOYER Irène, NAUDON Miguel, BEATRIX Marie-Laure ;
Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia ;
Saint Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, PLU Mathilde ;
Saint Ouen en Belin : BIGOT Yolande ;
Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie Noëlle, PROU Stéphanie
Conseillers communautaires.

Etaient absents ou excusés :

Ecommoy : GERAULT Stéphane donne pouvoir à BOULAY Patrick, SCHIANO Fabienne donne pouvoir à VASSEUR Jocelyne, BEUCHER Rachel donne pouvoir à RAUDIN Isabelle.
Moncé en Belin : LAGACHE Claudy,
St Gervais en Belin : BOULAY Jean Marie donne pouvoir à PLU Mathilde
St Ouen en Belin : PANNIER Olivier donne pouvoir à BIGOT Yolande

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)
CHOPLAIN Arnaud (Responsable service environnement)
HELBERT Anne-Cécile (Responsable du développement local)

Mme CHABAGNO Anne-Gaëlle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte rendu du conseil du 12 mai accepté avec une abstention (Mme RAUDIN).

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Présentaton du rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets :

M. CHOPLAIN présente le rapport d'activités 2014 du service d'élimination des déchets.

Les déchets ménagers: La collecte est assurée par NCI Environnement. On peut constater une chute du tonnage d'ordures ménagères liée au départ de Guécélard. En 2014, 2 538 tonnes ont été collectées, soit 368 tonnes de moins qu'en 2013. Ce tonnage

représente une moyenne par habitant de 127 kg (la moyenne départementale est à 260 kg).

Collecte sélective : La CdC a distribué 350 000 sacs jaunes en 2014. La société COVED assure la collecte, elle a un contrat jusqu'en décembre 2016. Il a été collecté 748 tonnes de verre, 1135 tonnes d'emballages ménagers et 162 tonnes de cartons en déchetteries. Ce qui fait une moyenne de 102 kg par habitant, pour une moyenne départementale à 85 kg.

En recettes, il y a la vente de matériaux verre, papier, cartons alu, ferrailles, brique et plastiques pour un montant de 145 591 € en 2014. Viens s'ajouter le soutien d'Eco-emballage à la tonne triée pour un montant de 224 700 €. On peut remarquer que pour la collecte sélective, il y a plus de recettes que de dépenses.

Déchetteries communautaires : globalement, le volume des déchets collectés a augmenté mais grâce à l'achat du compacteur à déchets à la déchetterie de Laigné, de la mise en place de la filière écoDDS, les coûts ont baissé de 13 389 €.

En déduction de ces dépenses, viennent les recettes concernant la participation des professionnels qui s'élèvent à 3 874 €. La recette liée à la collecte des déchets d'équipements électriques électroniques s'élève à 5 852 €.

Déchetterie Mulsanne : 11,5% des habitants de la Cdc fréquentent cette déchetterie. Nous avons reversé 19 739 € à le Mans Métropole au titre de l'année 2014.

Déchetterie Guécélard : 15 % des habitants du territoire fréquentent cette déchetterie. La collectivité à reverser à la CdC du Val de Sarthe 24 575 € pour 2014.

Bilan global 2014 des déchetteries : 195 868 € pour la gestion de 4 déchetteries.

Plateforme de compostage : coût à la tonne de 7€ 98 hors transport pour 2750 tonnes de déchets verts broyés à Ecommoy.

Composteurs : 2 121 distribués sur la CdC depuis 2005 (1 015 composteurs de 400 litres et 1 106 composteurs de 800 litres).

DASRI : 6 000 collecteurs distribués depuis 2003 sur l'ensemble du territoire. Il est prévu d'arrêter cette opération en 2016 dans la mesure où a été déployé sur toute le territoire national la collecte des DASRI en direct dans les pharmacies.

Opérations ponctuelles :

- collecte de pneus : 800 pneus usagés récupérés
- Piles : l'association COREPILE a collecté 1 823 kg
- Extincteurs et bouteilles de gaz : plus de 80 extincteurs et une quarantaine de bouteilles de gaz ont été collectées
- Emmaüs : plus de 76 tonnes de vêtements collectés dans les collecteurs du Relais. 50 tonnes d'objets réutilisables collectés gratuitement par l'association.

Cumul des déchets en 2014 : 9 375 tonnes de déchets collectés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Coût par service / habitant :

- Déchets : 57%
- Déchetteries : Laigné : 6% ; Ecommoy : 11% ; Guécélard : 3% ; Mulsanne : 2%
- Déchets verts : 2,5%
- Collecte sélective : - 6%

Une moyenne de 44,02 € par habitant, moyenne nationale étant à 100 € par habitant.

Ceci exposé, après présentation du rapport, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2014 du service Elimination des déchets, qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

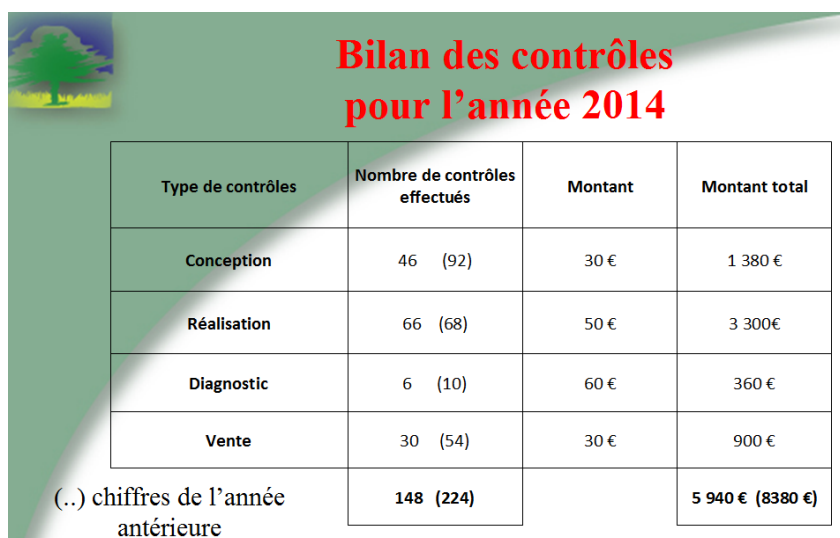
2°/ Présentation du rapport annuel sur le SPANC :

M. CHOPLAIN présente le rapport d'activités 2014 du SPANC.

Depuis 2011, les contrôles sont effectués par M CHOPLAIN.

3 076 installations en 2014 (sans Guécélard) dont :

- 645 installations acceptables
- 929 installations conformes
- 1 217 installations non conformes
- 252 installations non diagnostiquées
- 36 à raccorder au réseau collectif.



Bilan des contrôles pour l'année 2014

Type de contrôles	Nombre de contrôles effectués	Montant	Montant total
Conception	46 (92)	30 €	1 380 €
Réalisation	66 (68)	50 €	3 300€
Diagnostic	6 (10)	60 €	360 €
Vente	30 (54)	30 €	900 €
(..) chiffres de l'année antérieure	148 (224)		5 940 € (8380 €)

Versement d'une subvention de **2500 euros** de l'Agence de l'Eau

Objectif de 2016 : choisir un délégataire pour les 10 prochaines années pour le contrôle des différentes installations du territoire.

Ceci exposé, après présentation du rapport, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2014 du SPANC, qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

3°/ Approbation du rapport d'activités du SMGV :

La présidente expose qu'il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport d'activités 2014 du SMGV qui a été joint à la convocation.

Ceci exposé, après présentation du rapport, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2014 du SMGV.

4°/ Modification des statuts du SMGV :

La présidente expose qu'il est proposé au conseil d'approuver des modifications de statuts du SMGV afin de pouvoir accueillir la Communauté de communes du Pays Belmontais à compter du 1^{er} septembre 2015.

La présidente rappelle que cette adhésion nécessite le transfert de l'agent titulaire à hauteur de 15h/semaine ainsi que le remboursement de l'autofinancement investi par la Communauté de communes du Pays Belmontais qui s'élève à 37 753,51 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications des statuts du SMGV pour permettre l'accueil de la communauté de communes du Pays Belmontais au 1^{er} septembre 2015.

5°/ Motion sur le désengagement de l'Etat dans le financement des aires d'accueil des gens du voyage:

M. LECOMTE rappelle l'historique du schéma départemental d'implantation des aires d'accueil.

Il a ensuite rappelé que le décret du 30 décembre 2014 modifie le financement des aires d'accueil des gens du voyage.

Ce décret transforme notamment l'aide forfaitaire (132.45 € par place et par mois ce qui représente une recette de 362 383.20 €) liée au nombre de places disponibles sur l'aire en une aide modulable selon le taux d'occupation.

Le décret instaure également une régularisation ultérieure du versement de l'aide, le SMGV pouvant être tenu à une restitution des versements au cas où le taux effectif d'occupation de l'aire aurait été en deçà des prévisions fournies pour l'obtention de l'aide.

Une étude interne au SMGV a chiffré la perte à hauteur de 80 000 € pour l'année 2015, représentant une diminution des recettes de fonctionnement du SMGV de l'ordre de 7.4%.

Face à cette problématique, 3 solutions s'offrent à la Communauté de communes :

1/ augmentation des tarifs payés par les voyageurs par deux qui va engendrer une multiplication des impayés.

2/ réduction des dépenses de fonctionnement qui engendrera une dégradation de la qualité du suivi des aires.

3/ augmentation de la participation des collectivités de l'ordre de 0.25 € par habitant, soit une hausse de 18 % de la participation de la CdC.

Ces solutions ne sont tenables pour aucune des parties, aussi la présidente propose de déposer une motion sur le désengagement de l'Etat dans le financement des aires d'accueil des gens du voyage.

Après discussion, les élus mettent en avant notamment que le taux d'occupation des aires d'accueil dépend d'un grand nombre de paramètres que le SMGV n'est pas en mesure de maîtriser et qu'il est donc incohérent de lier le montant de l'allocation forfaitaire au taux d'occupation.

Les élus communautaires soutiendront donc toutes actions lancées par le SMGV.

6°/ Modification des statuts du pôle métropolitain :

La présidente expose qu'il est proposé au conseil de délibérer sur les modifications de statuts du Pôle métropolitain afin de pouvoir accueillir la communauté de communes de la Champagne Conlinoise.

M. PEAN demande comment cela se fait-il qu'il y ait déjà un avenant alors que l'adhésion était déjà connue avant la création du pôle il y a 1 mois.

M. GOUHIER répond que cela est dû au délai de convocation : leur conseil communautaire a délibéré alors que l'ordre du jour pour le comité syndicat du Pôle était déjà parti. Il rajoute que lors de la séance du Comité syndical, les élus du Pôle ont approuvé le principe.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications de statuts du pôle métropolitain afin d'accueillir la communauté de communes de la Champagne Conlinoise.

7°/ Avenant n°4 à la Délégation de Service Public de la piscine :

La présidente expose que conformément au contrat d'affermage, la société Prestalis nous propose d'actualiser la grille tarifaire. Elle souhaiterait appliquer cette année un coefficient moyen de 1% à la grille des tarifs 2014/2015.

En outre, pour enrichir l'offre de la piscine et pour répondre aux attentes des clients, la société propose d'ajouter de nouveaux prix plus attractifs notamment pour les familles.

Il est également proposé au Conseil communautaire d'inclure dans cet avenant l'entretien des espaces verts de la piscine par les services techniques communautaires. La tonte serait facturée 200 € TTC par tonte. L'entretien des haies et désherbages évacuation facturée 575 €.

Cet avenant vient modifier le changement de créneau d'horaire dévolu au club de natation. En effet jusqu'à aujourd'hui, le vendredi soir en période scolaire, les bassins sont séparés. Une partie est occupée par le club de natation et l'autre partie ouverte au public. Le club a sollicité la société Prestalis pour avoir la totalité de l'espace bassin le vendredi soir en contrepartie d'un créneau qu'ils avaient en réservation le samedi midi. Au regard de la subvention versée au club, cela n'a pas d'incidence financière pour la collectivité. De plus, il y a une faible fréquentation du public le vendredi soir.

M. PEAN demande s'il existe des données statistiques de fréquentation des ateliers. M. PINEAU répond qu'on les aura à la rentrée avec le rapport annuel.

La présidente rappelle que le Bureau communautaire approuve l'intégration de ces points à l'avenant n°4.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°4 et autorise la Présidente à procéder à sa signature.

8°/ Avis sur l'extension de la zone natura 2000 :

La présidente expose que la Préfecture de la Sarthe propose d'étendre le périmètre de la zone Natura 2000 « Vallée du Narais », forêt de Bercé, ruisseau du Dinan ».

La présidente propose au conseil communautaire de délibérer sur ce point en prenant en compte l'avis des élus de Marigné Laillé puisque l'extension concerne uniquement cette commune.

M. CLEMENCE rappelle que la zone natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Mme CHABAGNO et M CLEMENCE énoncent que l'avis de la commune de Marigné-Lailié est favorable.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable sur l'extension du périmètre de la zone Natura 2000.

9°/ Signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF :

La présidente expose qu'il est proposé au Conseil de l'autoriser à signer le nouveau CEJ avec la CAF aux mêmes conditions que celui qui s'est terminé fin 2014.

M. PINEAU commente le document projeté qui fait apparaître une baisse de 100 000 € des financements CAF en 4 ans. Une rencontre avec la CAF a confirmé la poursuite de la baisse avec un réétalement sur 4 ans pour atteindre le montant de 328 000 € en 2018.

Pour rappel, il y a 3 structures non subventionnées par la CAF parce qu'à l'origine les communes avaient créé ce service avant la signature du contrat avec la CAF. Il s'agit des locaux jeunes d'Ecommoy et de Teloché et des mercredis loisirs de Moncé.

Il est donc proposé au conseil de renouveler le contrat enfance-jeunesse à l'identique.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2015-2018.

10°/ Achat de parcelles au Conseil Départemental de la Sarthe :

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil d'acheter trois parcelles d'une surface totale de 3 121 m² appartenant au Conseil Départemental de la Sarthe afin de permettre la viabilisation de la future zone d'activités communautaire.

Les parcelles en question sont cadastrées ZM 32 et ZM 33 ainsi que ZN 216.

Les domaines ont estimé leur valeur à 0,80 € le m², soit une acquisition au prix de 2 496.80 €.

Les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes. L'acte administratif sera réalisé par le Conseil Général de la Sarthe.

Cet acte d'achat était prévu au budget 2015 du budget annexe de la ZA.

Conformément à la délibération prise antérieurement, les parcelles ZM 31 et ZM 32 (totalisant 5 057 m²) seront vendues à la SARL le Jardin du Prieuré au prix de 15 € HT le m². Cet acte sera reçu à l'étude de Maître Guyon.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide par 26 voix Pour et 1 abstention d'acheter trois parcelles d'une surface de 3 121 m² appartenant au Conseil Départemental de la Sarthe afin de permettre la viabilisation de la future zone d'activités communautaire au prix de 2 496.80 € et de vendre à la SARL le Jardin du Prieuré les parcelles ZM 31 et ZM 32 au prix de 15 € HT le m².

11°/ Positionnement de la CdC sur l'organisation des TAP à la rentrée scolaire :

Mme CHABAGNO propose au conseil communautaire de prendre acte des horaires d'école, et donc de l'organisation des TAP à la rentrée prochaine :

- Pour Ecommoy (maternelle et élémentaire) : 4 fois 45 minutes en fin d'après midi du lundi au vendredi ;
- Pour Laigné en Belin : 2 fois 1h30 en fin d'après midi les mardis et vendredis ;
- Pour Marigné-Laillé : 2 fois 1h30 en fin d'après midi les lundis et jeudis ;
- Pour la maternelle de Moncé en Belin : une fois 3h00 le vendredi après midi ;
- Pour l'élémentaire de Moncé en Belin : 2 fois 1h30 en fin d'après midi les mardis et vendredis ;
- Pour Saint Biez en Belin : une fois 3h00 le mardi après midi ;
- Pour Saint Gervais en Belin : 2 fois 1h30 en fin d'après midi les mardis et vendredis ;
- Pour Saint Ouen en Belin : 1 fois 3h00 le jeudi après midi ;
- Pour l'école maternelle de Teloché : 1 fois 3h00 le vendredi après midi ;
- Pour l'élémentaire de Teloché : 2 fois 1h30 les mardis et vendredis.

Elle rappelle que ce point a fait l'objet d'une discussion au Bureau communautaire. Elle souhaite également préciser qu'aucune sanction financière à l'égard de la commune d'Ecommoy n'a été prise ou ne sera prise.

La CdC n'a jamais voulu imposer ses choix. Elle a simplement voulu harmoniser cette réforme en répondant aux souhaits de la majorité des parents qui s'est exprimée sur le territoire.

La CdC respecte la décision de la commune mais la regrette. La CdC fait prendre conscience aux membres du conseil que le maintien des 4 fois 45 minutes hebdomadaire pour les TAP engendre des difficultés d'organisation administratives et pédagogiques du fait du peu de temps consacré à ces activités. Les membres du Conseil conviennent que le contenu des activités sur ce temps de 4x45 minutes ne pourra pas être identique aux communes ayant opté pour 2x1h30 ou 1x3h.

M. PEAN est surpris de voir cette délibération à l'ordre du jour, il pensait que la question devait être posée comme cela l'avait été l'an passé pour la commune de Moncé. « Est-ce qu'on autorise ou pas la commune d'Ecommoy à sortir du cadre défini par la CdC ».

On avait refusé l'an passé pour Moncé, lors de la mise en place des TAP, de sortir du cadre. La commune a été contrainte de respecter ce choix. Pourquoi cette question n'est pas posée au Conseil pour la commune d'Ecommoy ? Y a-t-il une valeur différente entre les habitants d'Ecommoy et ceux de Moncé.

M. NAUDON lit le document qu'il a rédigé. Celui-ci a relaté tout le travail et l'investissement fait par les élus. Il fait part également de son étonnement, de sa déception et de son incompréhension totale sur le choix de la commune d'Ecommoy. Il pense qu'aujourd'hui le premier défi serait l'esprit communautaire.

Mme SCHIANO répond qu'en février de l'an dernier, le CIAS avait opté pour les 4 x 45 minutes sur toutes les communes, il y a deux communes qui ne l'ont pas fait et finalement le CIAS a répondu favorablement afin qu'elles testent. Aussi, la commune d'Ecommoy souhaiterait bien avoir également la possibilité de tester une deuxième année les 4x45 minutes.

M. PEAN ne comprend pas qu'on accepte aujourd'hui à une commune alors qu'en l'an passé cela a été refusé pour la commune de Moncé.

Mme DUPONT rappelle que le Bureau communautaire regrette fortement le positionnement de la commune d'Ecommoy mais il n'y a pas de moyen juridique d'imposer au Maire d'Ecommoy qu'il se plie à la proposition initiale. Mme DUPONT pense qu'il faut avancer.

Un débat est lancé.

M. NAUDON demande à M. Pineau si 4 x 45 minutes sera gérable au niveau des animateurs. M. PINEAU s'excuse de ne pas avoir réussi à faire comprendre à la commune d'Ecommoy que cela va compliquer la gestion des animateurs. En effet, il est difficile de trouver des gens intéressés et motivés pour un temps de travail de 4h/semaine sur 4 jours différents.

Mme BEATRIX souligne que les parents d'Ecommoy vont se plaindre car la CdC ne va pas pouvoir proposer un service satisfaisant sur 4 x 45 minutes et en plus ce service devient payant.

Mme DUPONT et Mme CHABAGNO demandent au conseil communautaire s'il accepte que la commune d'Ecommoy sorte du cadre fixé par la Cdc et fasse 4 x 45 minutes en sachant que la commune ne pourra pas bénéficier d'un contenu d'activités identique aux autres communes du fait du peu de temps d'activités qu'induit les 4 x 45 minutes.

Après discussion, le Conseil par 7 voix Pour, 16 voix Contre et 1 abstention n'accepte pas que la Commune d'Ecommoy sorte du cadre défini même si les 4 fois 45 minutes sont prévues dans le PEDT actuel.

Il est rappelé au Conseil que la décision finale quant aux horaires d'école et donc de TAP relève du Directeur Académique sur proposition du Maire ou du Conseil d'école et qu'au regard de l'accord entre le Maire et le Conseil d'Ecole d'Ecommoy, la demande du maintien des 4*45 minutes sera vraisemblablement validée par l'Education Nationale.

12°/ Composition du groupe de travail relatif à la construction de l'école de musique :

La présidente propose au Conseil d'acter la constitution du groupe de travail chargé du suivi de la construction de l'école de musique.

M. BIZERAY souhaiterait qu'il y ait un représentant de la commission Finances. Mme DUPONT lui répond que parmi ces membres, 3 font partis de la commission Finances et qu'en outre en tant que Présidente elle est responsable des deniers publics de la Collectivité.

Mme BEUCHER souhaite intégrer le groupe de travail.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la constitution du groupe de travail relatif à la construction de l'Ecole de musique avec les membres suivants :

Représentant des parents d'élèves : Mme Ménager

Représentant des élèves : Mme Plu

Représentant des élus : M Fouqueray, M Langlois, M Boisseau, Mme Landelle, Mme Beucher et Mme Dupont

Représentant des professeurs : Mme Deloffre

Les techniciens : M Pineau, M Choplain, M Kiefer et Mme Helbert

L'architecte : M Barbier

13°/ Point par M. LECOMTE sur le travail du Scot et du pôle métropolitain :

M. LECOMTE rappelle qu'un pôle métropolitain est un établissement public qui doit avoir plus de 300 000 habitants. Le but recherché est de bénéficier pour l'ensemble de la population un certain nombre de retours de financement notamment pour le transport, l'offre de soins et la coordination inter scot. Il a été créé il y a 15 jours.

Quant au Scot, son territoire représente 270 000 habitants 46 communes.

Il a été adopté le 29 janvier 2014 et arrêté en avril 2014. Il est donc applicable et c'est ce qui fait notamment toutes les discussions autour de la mise en place du PLUi.

Le SCOT va travailler dans les mois qui viennent sur des mises en conformité par rapport à des instances extérieures notamment la conformité avec le SDAGE (Schéma de Directeur de l'Aménagement et Gestion des Eaux Loir Bretagne) et la conformité avec le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations).

Inauguration d'une exposition qui a son importance dans le SCOT, c'est un concours qui a lieu tous les deux ans organisé par la CAUE et qui envisage des process d'architecture avec un certain nombre de partenaires qui demandent à des architectes de plancher sur l'idée qu'à partir d'une maison on augmente en hauteur. L'exposition s'appelle « demain, j'élève le haut » et est visible jusqu'au 15 septembre. Des tables rondes auront lieu le 15/09 à 18h00.

14°/ Information sur les décisions prises par délégation:

Décision de la présidente en date du 18 mai 2015 : admission en non valeur pour un montant de 434 €.

La liste des engagements a été jointe à la convocation.
Aucune remarque n'est formulée.

15°/ Questions d'actualité :

Mme CHABAGNO informe d'un comité de pilotage RAMPE le 08 septembre à 18h00 dans le cadre du renouvellement du contrat Petite enfance avec la CAF. Il serait bien qu'il y ait dans ce comité quelques élus et membres associatifs supplémentaires. Elle propose que les communes sollicitent les membres de leur conseil municipaux.

Mme CHABAGNO informe qu'une réunion s'est tenue entre les élus limitrophes de la forêt de Bercé et l'ONF. Le comité de pilotage qui existait précédemment va être ressollicité. Ce comité travaille sur la forêt d'exception, le schéma d'accueil et le plan de circulation.

Il faudrait désigner 2 personnes élues au Conseil et un technicien.

Elle demande qui souhaiterait être membre de ce comité de pilotage.

Au niveau des élus : M. Lecomte et M. Clémence souhaitent représenter la CdC et comme technicien Mme Helbert.

Depuis le Conseil, M Lecomte a laissé sa place à M Lambert.

M. LECOMTE souhaite revenir sur un des points des statuts de la CdC concernant les ordinateurs. Est-ce que l'on fait une modification des statuts pour que cela soit repris par les communes où garde t'on cette compétence au niveau communautaire.

Mme DUPONT souhaite que ce point soit rajouté à l'ordre du jour du prochain Bureau pour discussion.

M. BOISSEAU invite les membres du conseil à réserver leur place pour le spectacle organisé par l'école de musique « Le manège enchantée ».